



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE GRATENS

Séance du 24 Novembre 2022

Procès-Verbal

N° 10/2022

Législature 2020 -2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 13/10/2022
3. Répartition de la Taxe d'Aménagement sur le territoire Cœur de Garonne
4. Dernière phase des travaux de remplacement des menuiseries de la mairie
Inscription au programme DETR 2023 – approbation du plan de financement
et demandes de subventions
5. Travaux en régie 2022
6. Personnel Communal
 - 6.1. Retour saisine CDG 31
 - 6.2. Délibération relative à l'organigramme
 - 6.3. Avancements de grade au 01/01/2023
 - 6.4. Remboursement frais de déplacement et de restauration
7. Vente d'une unité foncière lieu-dit sous-le-canal : devis étude géologique G1
8. Devis remplacement extincteurs
9. Spectacle de Noël pour les enfants de l'école
10. Autorisation pour dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2023
11. Désignation d'un référent laïcité
12. Suivi dossiers d'urbanisme
13. GRAMALIX
14. Noël des seniors
15. Compte rendu de réunions
16. Questions diverses

Séance du 24 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : MMES. MRS : DANGLA Claude, DUTREY Alain, LEMARCHAND Valérie, MAUROY Frédéric, MORIN Maurice, SAURRAT Catherine, SIADOUS Stéphanie, TOUSTOU Thierry.

Absents : MMES. MR : CACAULT Pénélope, CHAUVIN Olivier, LAPIZE Patrick.

Quorum : atteint

Procurations : M. CHAUVIN Olivier à M. MAUROY Frédéric et M. LAPIZE Patrick à M. MORIN Maurice

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.
M. MORIN Maurice a été élu secrétaire de séance.

La séance continuant

M. le Maire est autorisé à ajouter à l'ordre du jour les points suivants : GRAMALIX et Noël des seniors.

2. Approbation du compte-rendu du 13/10/2022

Le compte rendu de la réunion du 13 Octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

3. Répartition de la Taxe d'Aménagement sur le territoire Cœur de Garonne – 2022DEL0062

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise lors du dernier conseil communautaire relative au reversement partiel de la taxe d'aménagement à hauteur de 5% pour les communes de moins de 1 000 habitants et 12,5% pour les autres communes.

A l'issue de l'exposé, le Conseil Municipal s'accorde au reversement de 1% maximum de la taxe d'aménagement à venir en raison des finances de la commune et des travaux engagés dans les années à venir.

Par ailleurs, suite à l'abrogation de l'obligation de reversement de cette taxe, le conseil municipal demande une nouvelle délibération du prochain conseil communautaire.

Ces différentes décisions sont votées à l'unanimité.

4. Dernière phase des travaux de remplacement des menuiseries de la mairie : Inscription au programme DETR 2023 – approbation du plan de financement et demandes de subventions - 2022DEL0063

M. le Maire propose à l'Assemblée de programmer pour l'année 2023 la dernière phase des travaux de remplacement des menuiseries vétustes de la mairie (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) permettant d'atteindre l'objectif d'une maîtrise énergétique sur ce bâtiment et réduire son coût budgétaire au regard de la fulgurante hausse des prix de l'énergie.

Afin que la commune puisse bénéficier d'aides financières pour réaliser et clôturer cette opération d'investissement lissée sur plusieurs exercices comptables, il propose de prendre rang au programme DETR 2023.

Il énumère les différentes offres recueillies et après étude des devis descriptifs et estimatifs des artisans consultés pour ce projet, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- ▶ **APPROUVE** la programmation de dernière phase de travaux de remplacement des menuiseries de la mairie.
- ▶ **DONNE SON ACCORD** pour une inscription au programme DETR 2023 pour une aide au financement de cette opération sur la base de l'offre présentée par la Sté TINEL Menuiseries d'un montant de 29 750.46 € HT.
- ▶ **DECIDE** d'élargir la demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne et à la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour une aide au financement de ladite opération.
- ▶ **DIT** que la présente délibération sera commune pour l'ensemble des dossiers de demandes de subventions sollicitées.
- ▶ **DECIDE** de ne prendre aucun engagement auprès d'une entreprise à ce stade du projet.
- ▶ **S'ENGAGE** à respecter la clause de non commencement des travaux dans l'attente d'une notification de recevabilité de ce dossier par les différents partenaires financiers.
- ▶ **CONFERE** tout pouvoir à M. le Maire pour la signature des pièces relatives à ce dossier.
- ▶ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération « nouvel agencement du secrétariat de la mairie » et autorise sa communication aux services de l'Etat et autres partenaires financiers suivant le tableau de synthèse ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT
Dernière phase des travaux de remplacement des menuiseries de la mairie

COÛT PREVISIONNEL DU PROJET

TYPE DE DEPENSE	COÛT HT	COÛT TVA	COÛT TTC
Menuiseries extérieures	29 750.46 €	5 950.07 €	35 700.53 €
TOTAL	29 750.46 €	5 950.07 €	35 700.53 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financement	Montant dépenses HT	Taux	Demandé
DETR	29 750.46 €	40 %	11 900.18 €
Cseil Départemental Haute-Garonne	29 750.46 €	30 %	8 925.14 €
Fonds Concours Communauté de Communes Cœur de Garonne	29 750.46 €	10 %	2 975.05 €
Montant cumulé des aides sollicitées			23 800.37 €
Part Communale		20% s/HT	5 950.08 €
CUMUL		100% s/HT	29 750.45 €
		TVA 20 %	5 950.08 €
		TOTAL TTC	35 700.53 €

5. Travaux en régie 2022 - 2022DEL0064

Rapporteur : M. MORIN Maurice

Au cours de l'année 2022 l'agent communal a effectué à notre demande les travaux dits « en régie » que nous avons inscrits lors du vote du budget 2022. Les dépenses engagées au titre de l'achat des fournitures en lien avec ces travaux ainsi que le coût salarial sont ainsi résumées :

Nature des Travaux	Montant TTC	Coût main d'œuvre	Coût total
Pose plan de travail Cuisine salle des fêtes	100.00 €	78.88 €	178.88 €
TOTAL	100.00 €	78.88 €	178.88 €

Cet exposé entendu, M. le Maire propose l'adoption des dépenses ci-dessus énumérées. Ces travaux contribuent à la valorisation du patrimoine communal. Le basculement de cette charge financière de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par des écritures d'ordre est proposé.

Le Conseil Municipal l'APPROUVE à l'unanimité des présents et AUTORISE son transférer en section d'investissement pour un montant total de 178.88 € (cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-huit centimes).

6. Personnel Communal

6.1. Retour saisine CDG 31

M. le Maire informe l'Assemblée que le Comité Technique nous demande de reformuler les termes concernant les congés reportés de plein droit évoqués dans le dossier des 1607h et cycles de travail. La suggestion de formulation par cette instance est validée par le Conseil Municipal. Ce dossier sera représenté au CDG 31 dont la prochaine saisine est le 14 février 2023. Y sera également présenté le dossier relatif au RIFSEEP.

Le Conseil Municipal se prononce donc ce jour que sur le retour saisine validant l'organigramme de la collectivité.

6.2. Délibération validant l'organigramme - 2022DEL0065

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence générale de l'Assemblée délibérante concernant l'organisation des services ?

Vu l'avis du Comité Technique en date du 08/11/2022,

CONSIDERANT qu'il convient de matérialiser l'organisation interne du fonctionnement de la commune,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** l'organigramme des services à compter de la présente délibération.
- **AUTORISE** M. le Maire à rendre exécutoire ladite délibération.

6.3. Avancements de grade au 01/01/2023

L'ancienne municipalité n'avait pas fait d'avancement de grade du personnel communal depuis 2016.

M. le Maire indique que les formalités nécessaires ont été faites pour une prise d'effet au 01/01/2023.

Les trois agents concernés se verront notifier l'arrêté municipal correspondant.

6.4. Ordres de missions, formations, stages du personnel communal : remboursement frais de déplacement et de restauration - 2022DEL00666

M. le Maire propose que le dispositif juridique en vigueur applicable d'une part au remboursement des frais de déplacement des agents communaux avec leur véhicule personnel pour les besoins de service et d'autre part aux frais de restauration qui en découlent, soit instauré dans notre collectivité et l'invite à délibérer en ce sens.

Cet exposé entendu et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE EN COMPTE** le remboursement des frais de déplacement des agents communaux ayant fait utilisation de leur véhicule personnel dans le cadre d'un ordre de mission, d'une formation professionnelle ou de stage et cela sur la base du barème fiscal des indemnités kilométriques diffusé annuellement par arrêté national.
- **DE PRENDRE EN COMPTE** un remboursement forfaitaire de 17.50 € par repas.
- **D'INSCRIRE** annuellement des crédits au budget communal concernant l'ensemble des frais de déplacement des agents communaux.

7. Vente d'une unité foncière lieu-dit sous-le-canal : devis étude géologique G1 - 2022DEL0067

L'estimatif de l'étude géotechnique de type G1 nous incombant dans le cadre de la vente d'une unité foncière lieu-dit sous le canal ou 17 lots sont projetés, est présenté et soumis à approbation du Conseil Municipal. Le devis de la Sté G1 Tech d'un montant de 1 320.00 € TTC est APPROUVÉ. M. le Maire est autorisé à notifier son acceptation. Cette dépense sera supportée sur le budget communal.

La séance continuant,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les deux terrains communaux lieu-dit sous le canal vendus en diffus pour lesquels des compromis de vente ont été signés, ont obtenus le permis de construire. Le produit de la vente représente 130 000 €. L'acte définitif est confié à Me DUCROS-BOURDENS Notaire à CARBONNE.

8. Devis remplacement extincteurs - 2022DEL0068

Le contrôle annuel du parc d'extincteurs a révélé la nécessité de programmer de remplacement de plusieurs d'entre eux. L'estimatif proposé par la Sté RECURT d'un montant de 525 € TTC est VALIDÉ. Cette dépense sera supportée sur le budget 2023. M. le Maire souligne que depuis l'installation de la nouvelle municipalité, M. LAPIZE Patrick assure le suivi des dossiers sécurité des bâtiments communaux, des contrats d'entretien et des comptes rendus annuels de visites. Il en est remercié par le Conseil Municipal.

9. Spectacle de Noël pour les enfants de l'école - 2022DEL0069

Madame SIADOUS Stéphanie, Adjointe au Maire, se voit confier tout pouvoir pour la signature du contrat d'engagement des artistes qui animeront le spectacle de Noël que la municipalité a le plaisir d'offrir aux enfants de l'école. La représentation qui sera assurée par M. TAILHADES Alain et MME CAZORLA Sylviane se déroulera le vendredi 9 Décembre en matinée. La commune s'engage à supporter sur le budget communal leur prestation d'un montant de 500 € (cinq cents euros), GUSO compris.

10. Autorisation pour dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2023 - 2022DEL0070

Au regard de la réglementation applicable, M. le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de l'exercice précédent.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1612 alinéa 1 et 2
- VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 et M 57,

et après délibéré,

AUTORISE, avant le vote du Budget Primitif 2023, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits attribués en 2022, suivant le tableau ci-après :

Ouverture	BP 2022	25%
Chapitre 20	31 500 €	7 875 €
Chapitre 21	331 013 €	82 753 €
Chapitre 23	1 500 €	375 €
Total	346 013 €	91 003 €

11. Désignation d'un référent laïcité - 2022DEL0071

Après un appel à candidature et vote de l'Assemblée, M. DUTREY Alain est nommé référent laïcité, lequel accepte cette mission. Communication sera faite au service de la coordination des politiques et de l'appui territorial auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne.

12. Suivi dossiers d'urbanisme

Madame SAURRAT Catherine, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme, énonce le nombre de dossiers enregistrés à ce jour, soit 23 permis de construire dont 16 accordés à ce jour, 41 déclarations préalables et 46 certificats d'urbanisme.

M. le Maire évoque des dossiers en cours et leur suivi, le permis de construire obtenu par l'acquéreur du château et ses annexes, un dossier en attente de dépôt pour le pigeonnier et les contentieux : la DAACT du lotissement « Les Hauts de Gratens », un projet photovoltaïque d'un particulier, des travaux réalisés sans autorisations d'urbanisme chemin des moussats pour lesquels une demande de régularisation sera demandée, le cas d'une grange transformée en partie toujours en attente de régularisation.

13. GRAMALIX – 2022 DEL0072

Une réunion s'est tenue à la mairie de Marignac-Lasclares avec M. Anicet AGBOTON, Maire de Marignac-Lasclares, M. François DEPRESZ Maire de Saint-Elix-le-Château, M. Alain DUTREY Maire de Gratens et M. Patrick LAPIZE et MME Valérie LEMARCHAND Adjoints au Maire de GRATENS.

Il a été convenu au terme des échanges que nous proposerions au conseil municipal de reprojeter pour un an l'adhésion à GRAMALIX avec tacite reconduction, à charge pour la Présidente de l'association GRAMALIX de nous présenter un programme annuel bien défini, de nous rendre compte de ses interventions à l'école et à charge de la mairie de Gratens de valoriser GRAMALIX en la faisant connaître à l'ensemble de la population.

Cette décision est votée à l'UNANIMITE. M. le Maire est autorisé à signer la future convention.

14. Noël Séniors – 2022 DEL0073

Madame Valérie LEMARCHAND propose de reconduire les paniers de fin d'année à l'attention des séniors de plus de 75 ans et présente un devis de la Sté Cellier du Périgord d'un montant de 1 500 € TTC qu'elle nous propose de retenir.

Le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité cette dépense qui sera supportée sur le budget communal.

15. Compte rendu de réunions

Les conseillers ayant assisté à une réunion en font le compte rendu à l'Assemblée. Sont évoqués : le conseil d'école, le conseil syndical du SIECT, la réunion des maires qui a principalement été consacrée à la tarification incitative. Sur ce point, M. le Maire adressera dans les jours à venir le compte rendu du prochain conseil communautaire avec les tarifs validés. Il attire l'attention de l'ensemble des élus sur le coût élevé que devra supporter la municipalité et sur les efforts qui devront être faits sur le tri par le personnel communal, le personnel ALAE, les enseignants, l'ensemble des associations ainsi que les particuliers qui utiliseront la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal statuera prochainement pour répercuter les frais sur les locations de la salle des fêtes.

Un retour sur subvention est également communiqué : 29 000 € ont été alloués par le Conseil Départemental sur le programme Pool Routier au titre des dégâts d'orages occasionnés sur le chemin de la Briqueterie. L'acquisition d'une bande de terrain longeant le chemin de la Briqueterie, côté gauche en montant, va s'imposer dans les semaines à venir afin de retracer le fossé dégradé.

16. Questions diverses

16.1 Accès PMR

Suite à la consultation DDT afin de mettre en conformité l'ensemble des bâtiments communaux, une déclaration préalable de travaux (DP) devra être déposée pour la modification de la rampe d'accès existante côté nord de la mairie. Une autre DP sera faite pour la mise en conformité du seuil de l'Eglise et du cheminement non voyant devant le monument aux morts. Concernant la salle des fêtes, il conviendra dans les meilleurs délais de mettre les toilettes en conformité.

16.2 Notification subvention Etat

L'Etat alloue à la commune une dotation globale de décentralisation à hauteur de 6 000 € pour le PLU.

16.3 Remerciements Café des Champs

Au cours de l'Assemblée Générale du Café des Champs, la Présidente et les membres du bureau ont remercié l'ensemble du personnel communal pour leur aide dans le cadre des diverses manifestations réalisées.

16.4 ACCA

Il a été décidé en réunion de bureau que l'ACCA ne demanderait pas de subvention à la mairie en raison des différentes charges (eau, électricités, assurance...) assumées par la municipalité. M. le Maire salue cette initiative.

16.5 Demande devis à GROUPAMA - façades salle des fêtes (réf : dossier fissures – sécheresse)

M. le Maire informe la municipalité que des devis ont été demandés pour la réfection des façades de la salle des fêtes et qu'il se rapprochera de GROUPAMA pour connaître les modalités de remboursement.

16.6 Sapin de Noël

La municipalité fournira avant le 9 décembre (jour du marché de Noël) un sapin qui sera implanté devant la mairie. Le Comité des Fêtes se chargera des décorations.

16.7 Arbre des naissances 2021

MME Valérie LEMARCHAND et deux élus se sont rendus aux Ets BAUDUC afin de choisir l'arbre qui symbolisera les naissances de 2021. Trois emplacements sont retenus : soit à côté de l'olivier existant soit derrière la mairie près de l'école, soit en remplacement des prunus vieillissants. Le conseil municipal souhaite planter cet arbre devant l'école, à côté de l'olivier existant. L'achat d'un grenadier est avancé. MME LEMARCHAND se rapprochera à nouveau des Ets BAUDUC pour prendre conseils.

16.8 Etat Civil

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux PACS seront enregistrés les 02 et 26 Décembre.

Fin de séance à 21H10.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signatures,

Le Maire,

M. DUTREY Alain

Le Secrétaire de Séance

M. MORIN Maurice